

La Lettre Municipale

N° 2
Avril - Mai 2008

Commune de BURLATS
Courriel : mairie-burlats@wanadoo.fr Site : www.burlats.com

La Mairie à votre service

Secrétariat : 05 63 35 07 83

ATTENTION : À PARTIR DU 15 JUIN
Jours et heures d'ouverture au public

Lundi		13 h 30 - 18 h 00
Mardi-Jeudi	8 h 00 - 12 h00	13 h 30 - 17 h 30
Mercredi	8 h 00 - 12 h00	13 h 30 - 15 h 00
Vendredi	8 h 00 - 12 h00	13 h 30 - 15 h 00
Samedi	8 h 00 - 12 h00 (sauf juillet août)	

Assistante sociale

Tous les mardis après-midi de 14 h à 17 h

Rappel utile des règlements

Nuisances sonores

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes leurs précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h

Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h

Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

Incinération des végétaux coupés :
se garantir des risques de propagation dans les zones proches d'espaces boisés et de friches.

Respecter le voisinage

Ces conseils valent pour une petite quantité de végétaux à brûler :

- choisir un jour et des heures convenables et être attentif à la direction du vent.

- ne pas brûler des végétaux ou herbes fraîchement coupés.
- limiter l'incinération dans le temps et ne pas laisser se consumer les braises.

**Pour une quantité importante de végétaux coupés,
il faut les apporter à la déchetterie la plus proche.**

Billet d'humeur

Une traversée dangereuse!



Le spectaculaire accident survenu en mars dernier à Lafontasse à proximité de l'école, a conforté la municipalité dans sa démarche déjà entreprise auprès du Conseil Général pour le contournement du village.

Venus sur place, les services de l'état ont pu constater la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des procédures. L'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique est en cours. La municipalité reste vigilante sur l'aboutissement de ce dossier.

AVIS DE RECHERCHE

La Municipalité recherche tout document sur l'ancienne papeterie des Salvages.

Merci par avance de nous contacter au secrétariat :

tel : 05 63 35 07 83

A.D.M.R

Pour tout renseignement concernant l'aide à domicile en milieu rural, vous devez contacter

Mme VAUJOUR Marie-Christine

tel : 05 63 35 41 49

Mme DUPONT Patricia

tel : 05 63 51 89 58

Urbanisme

Serge SERIEYS, premier adjoint chargé de la commission travaux et urbanisme, peut vous recevoir les mercredi et vendredi après-midi à partir de 14 h

Prendre rendez-vous au secrétariat

Tel : 05 63 35 07 83

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Tarn nous indique que la législation sur l'eau a instauré une procédure de déclaration ou d'autorisation préalable pour les prélèvements d'eau par forage en nappe ou pompage en cours d'eau. Pour plus de renseignements, vous devez contacter :

*Service Départemental de Police de l'Eau - Bâtiment D.D.A.F - 81013 ALBI Cedex 9
Téléphone : 05 63 48 29 04 - Email : marc.massette@agriculture.gouv.fr*

Enquête INSEE

L' I.N.S.E.E effectuée du 13 Mai au 28 juin 2008 une enquête par sondage intitulée « SRCV 2008 » auprès d'un certain nombre de personnes de notre commune désignées par tirage au sort. Cette enquête permet de décrire quelques caractéristiques du logement comme le confort et de mesurer l'évolution des loyers.

Dans notre commune, quelques ménages seront donc sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur INSEE chargé de les interroger. Celui-ci sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Débatéu en Conseil Municipal du 14/03/08

Ce premier rendez-vous après les élections municipales du 9 mars 2008 est consacré à l'installation du Conseil Municipal .

Après l'élection du Maire et de ses adjoints, le Conseil Municipal décide du taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers bénéficiant d'une délégation.

Il est procédé ensuite à la désignation des membres du Conseil Municipal dans différentes institutions : Des délégués au Conseil National Action Sociale, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, à la défense ainsi qu'un correspondant «réfèrent sécurité routière» sont mis en place.

Le Conseil Municipal décide de créer ensuite les différentes commissions :

- Travaux, urbanisme, eau et voirie
- Vie scolaire
- Cadre de vie, environnement, tourisme et patrimoine
- Communication, petite enfance, risques majeurs et sécurité
- Associations, animations, culture, sport, artisanat et industrie.

Délégation pour certaines attributions est donnée au Maire en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Débatéu en Conseil Municipal du 10/04/08

Vote du taux des trois taxes

Le taux de la taxe sur le foncier bâti et celle sur le foncier non bâti ne verront pas de modification pour l'année 2008.

Le taux de la taxe d'habitation passera de 7,45 % à 7,67 %

Vote du budget de la commune

Adopté à l'unanimité, le budget de fonctionnement s'élève à la somme de 1 170 568 €

Celui d'investissement s'élève à la somme de 1 507 400 €

Vote du budget assainissement

Le budget de fonctionnement s'élève à la somme de 116 657 € et à la somme de 545 677 € pour la section investissement

Sur la prochaine facture d'eau :

La ligne « part Lyonnaise des Eaux » sera supprimée mais comptabilisée avec la ligne « part commune » (0,18 + 0,56 = 0,74)

D'autre part et indépendamment de la Municipalité,

l'agence Adour Garonne rajoute une taxe de 0,15 €/m³ (pour les foyers assujettis à l'assainissement) correspondant à la taxe de modernisation des réseaux de collecte des eaux usées

Taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles

Le classement d'un terrain en zone constructible implique de lourdes conséquences financières pour une commune qui doit financer les équipements publics accompagnant cette ouverture.

Dans le même temps, ce classement entraîne pour le propriétaire une plus-value très importante. La France est le seul pays en Europe où la totalité de cette plus-value bénéficie au propriétaire.

Tirant les conclusions de ce constat, le décret du 27/07/07 autorise l'application d'une taxe forfaitaire communale.

Pour de plus amples informations sur les modalités d'application et pour tout renseignement complémentaire, contactez votre notaire.

Au Centre de Loisirs des Vignals

Pour ces vacances de Printemps, le Centre de Loisirs des Vignals a affiché complet. Les activités proposées, stage de skate-board, sortie à Anatole Park,



chasse au trésor, loto chez nos amis de Lacrouzette, ateliers culinaires ont connu un grand succès. Vivement cet été aux grandes vacances pour se retrouver du lundi 7 juillet au vendredi 1er août.

Dans nos écoles

Les élèves du cycle 3 des écoles des Vignals et de Lafontasse se sont retrouvés à Sérénac pour une classe transplantée éco-artistique sur le projet d'écriture d'un conte et son illustration avec des peintures tinctoriales.

Les plus petits, maternelle et CP-CE1 de l'école de Lafontasse partiront découvrir en voyage scolaire le 6 juin, le zoo de Plaisance du Touch.

A l'école des Vignals, exposition de l'auteur illustrateur Claude Ponti et spectacle « Le secret du Chat »

Fête des Associations

Cette année, la fête des associations n'aura pas lieu mais elle n'est pas enterrée pour autant.

Suite aux différentes réunions organisées avec les associations de la commune, il a été décidé de créer un comité de coordination composé d'un ou plusieurs membres de chaque association.

Dès le jeudi 18 septembre, une première réunion de ce comité sera organisée pour garantir le succès de la future édition 2009.

Avec nos élus



Nombreux étaient les conseillers attentifs aux explications de Serge SERIEYS concernant les travaux qui allaient être programmés pour la réhabilitation de l'église de Lafontasse.

Même sous la pluie, ils sont encore là pour étudier l'aménagement de la cour de l'ancienne école du temple.



Travaux



Mi avril, l'entreprise Malet a commencé les travaux d'aménagement du parking devant la salle de la Papeterie aux Salvages.

A ce jour, les travaux sont terminés, même le traçage au sol.

Inauguration

La réhabilitation par la PACT du Tarn des logements situés au cœur des Salvages étant réalisée, les huit appartements à loyer modéré ont été inaugurés Mardi 22 avril dernier.

Vous avez la parole

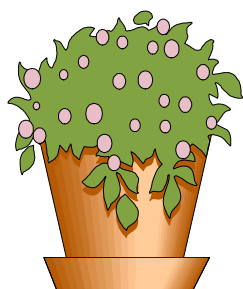
Nous réserverons, dans les prochaines parutions de la lettre municipale, un espace dans lequel nous pourrions publier vos articles.

Ils doivent présenter un intérêt pour la commune et parvenir au secrétariat soit sous forme de fichier informatique envoyé par courriel, soit sous forme de lettre. Ils peuvent être accompagnés d'une photo.



A vos outils !!!

Concours des maisons et jardins fleuris

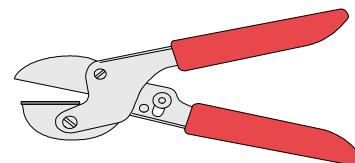


Comme chaque année à la même époque, les amateurs de jardins et de fleurs sont invités à participer à l'amical concours de fleurissement.

Le règlement du concours et les modalités d'inscriptions sont disponibles au Secrétariat de Mairie.

Clôture des inscriptions le 25 juin - Visite du jury le 5 juillet au matin

Vous pouvez aussi utiliser le bulletin qui se trouve au verso de cette page.



Vie locale : ça c'est déjà passé !!!

Une visite inattendue

Sous un soleil printanier, le Castres Burlats Canoë Kayak a eu l'honneur d'accueillir, le dimanche 13 avril, lors d'une compétition régionale de slalom, le champion du monde en titre de la spécialité, Sébastien COMBOT. Très sympathiquement, il a accepté de poser pour nous au pied du pavillon Adélaïde.



Bonne reprise

Malgré une après-midi ensoleillée et estivale, la salle du foyer de Burlats était bien remplie en ce dimanche 13 avril pour le Loto de Burlats Animation. Voilà un bel encouragement pour toute cette équipe qui nous proposera le mois prochain une sortie au Pas de la Case.

Vive la petite reine

Dimanche 27 avril, pas loin de 1500 cycloportifs et cyclotouristes ont traversé Burlats lors de la désormais célèbre Ronde Castraise.

Du 1^{er} au 4 mai, Burlats a accueilli un rassemblement de tandems qui ont passé quelques jours à la découverte de notre commune et région.

Joyeux anniversaire

La grande famille du Racing Club Salvageois s'est réunie le samedi 3 mai pour fêter ses 40 ans. Nous lui souhaitons à nouveau un joyeux anniversaire.

Vide grenier : Le traditionnel vide grenier aux Salvages organisé par Salvages Passion le dimanche 18 mai a connu un vif succès.



Agenda des

Associations

Pétanque Club Salvageois

Depuis le 16 mai et jusqu'en septembre
Concours amical au bouldrome
20, avenue G. Alquier aux Salvages
tous les vendredis à 20 h 30

Samedi 14 juin

Voyage au Pas de la Case
Organisé par Burlats Animation

Les 13, 14, 15 juin

Fête des Salvages
organisée par Salvages Passion

Vendredi 27 juin

Fête de l'école de Lafontasse

Samedi 28 juin 11 h

Fête des écoles du RPI
salle de la Papeterie

Dimanche 29 juin

Vide grenier à Burlats
organisé par Racing Club Salvageois

Mercredi 18 juin et Samedi 21 juin

Centre de Loisirs des VIGNALS
Inscriptions pour les vacances d'été

**NOUVEAU
à BURLATS**

Animations Natures Entretien Espaces Verts

Herman Marc
Campsolleil

81100 BURLATS Tel : 06 .77.56.23.16



BIENVENUE À Valette T.P

Travaux Publics et Privés
9, rue de la Guipalle
Les Salvages 81100 BURLATS
Tel : 06.79.22.98.08

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 3 juillet 2008 à 20h30

PROCHAINE LETTRE MUNICIPALE SEPTEMBRE 2008

Les associations souhaitant publier leurs activités dans la
prochaine lettre municipale doivent faire parvenir leurs
articles et photos avant le 15 août 2008.



MAISONS ET JARDINS FLEURIS

Bulletin d'inscription pour le 25 juin au plus tard

(à renvoyer ou à déposer au secrétariat de la Mairie)

Nom : Prénom : Tel :

Adresse :

Je m'inscris au concours communal des maisons fleuries dans la catégorie : mettre une croix dans la case de votre choix

Balcons fleuris

Jardins fleuris